

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 SEPTEMBRE 2025
Nombre des membres en exercice : 77

OBJET : 2025-04-10 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5.1) – TARIFS COMPLEMENTAIRES - STATIONNEMENT DES CITOYENS FRANÇAIS ITINERANTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION : 18 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis (ayant la procuration de ROSSO Michel), HENRION Martine, PICARD Denis, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de POIRSON Elisabeth), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HARMAND Alde), PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, GEISEL Christophe, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (à compter de la 2025-04-03), COLIN Xavier (à compter de la 2025-04-09), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2025-04-05), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de CHANTREL Nancy), RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline), ASSFELD LAMAZE Christine (à compter de la 2025-04-05), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de HEYOB Olivier), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, CHENOT Tony, HARMAND Alde, HEYOB Olivier, CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025-04-08 : 8 avis de procuration. De la 2025-04-09 à la fin : 10 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLLET Thierry
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 47 présents. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 48 présents. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 50 présents. De la 2025-04-09 à la fin : 53 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 55 votants. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 56 votants. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 58 votants. De la 2025-04-09 à la fin : 63 votants.

Mis en ligne le 30/09/2025 à 10h44

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250925-2025_04_10-

Vu la loi n° 2017-86 du 26 janvier 2017, relative à l'égalité des citoyens et plus particulièrement l'article 149,
Vu les décrets 2019-131 du 5 mars 2019 et 2019-147 du 26 décembre 2019, relatifs aux aires de grand passage et d'accueil des Gens du Voyage,

Vu la délibération du 26 janvier 2017 afférente aux tarifs et règlements des aires d'accueil et de grand passage des Gens du Voyage,

Vu les avis du groupe de travail du 22 avril 2021 et de la Commission Services Publics du 27 mai 2021,

Il convient de compléter la grille tarifaire existante en adoptant des tarifs complémentaires qui permettent de percevoir les droits pour la consommation d'eau potable et l'évacuation et traitement des déchets ménagers dans tous les cas de figure de stationnement des citoyens itinérants français sur le territoire communautaire.

Par ailleurs, la collectivité doit encadrer l'accès des citoyens itinérants français à la déchèterie communautaire de Toul. En effet, le tarif mis en place pourrait permettre à des usagers présents sur le territoire mais ne payant pas d'impôt foncier et ne contribuant pas au financement du service par ce biais, d'accéder à la déchèterie de Toul. En conséquence, préalablement à l'accès en déchèterie, les usagers iront à l'aire d'accueil pour acheter, via la régie de recettes, la carte nécessaire.

Il est précisé que les déchets acceptés en déchèterie doivent être compatibles avec le règlement en vigueur pour ce service public. Les véhicules acceptés doivent avoir une hauteur inférieure à 2,20 m (sauf dérogation prévue au règlement). Les déchets d'activité économique sont théoriquement non acceptés (les professionnels du territoire n'ont pas accès aux déchèteries publiques).

Vu l'avis de la commission Services Publics,

Il est proposé au conseil communautaire de compléter les grilles tarifaires en adoptant les tarifs complémentaires suivants :

- 20 € par jour / tranche de 5 caravanes pour les frais liés à l'utilisation d'eau potable et à la collecte et traitement des déchets (ordures ménagères résiduelles).
- 25 € TTC par passage en déchèterie
- 10 € TTC pour la fourniture d'une carte d'accès en déchèterie créditée d'un passage (service apporté par l'aire d'accueil). La fourniture d'une nouvelle carte ne sera pas refacturée en cas de restitution d'une carte fonctionnelle sur laquelle le crédit de passage a été consommé.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- valider les tarifs complémentaires tels que précisés ci-dessus.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX